Travaux de la Chambre

Pour défendre l'honneur de ma société, j'ai dû dépenser d'énorme sommes et accepter que les membres de ma famille connaissent l'angoisse. J'ai alors compris, pour en avoir fait l'expérience, l'énorme fardeau imposé au contribuable canadien qui doit faire face à la complexité absurde du régime fiscal de notre pays, et au pouvoir énorme du ministère du Revenu national. Malgré cela, j'entends continuer à me battre pour sauver ma réputation, ainsi que celle de mon entreprise et de ma famille. Je suis donc très heureux d'avoir le privilège d'être représenté au cours de mon appel par M. John J. Robinette, C.R. qui poursuivra l'excellent travail accompli jusqu'à maintenant par MM. Stikeman et Elliott.

Je ne peux exprimer vraiment toute ma gratitude pour l'appui constant que j'ai reçu d'un si grand nombre de mes électeurs, quelles que soient leurs opinions politiques, tout au cours de cette malheureuse affaire. Cela a été pour moi un privilège et un honneur de les servir. Je les remercie du plus profond de mon cœur et j'espère les avoir bien servis. Enfin, je tiens à remercier le chef de l'opposition (M. Mulroney) et tous les députés conservateurs pour l'appui et l'amitié qu'ils n'ont cessé de me témoigner.

Des voix: Bravo!

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Monsieur le Président, pourrais-je demander au leader parlementaire du gouvernement quels sont les travaux prévus pour demain et la semaine prochaine, dans la mesure où il peut nous le dire?

M. Pinard: Monsieur le Président, nous reprendrons demain le débat en deuxième lecture du projet de loi C-9 sur les services de sécurité. Nous espérons qu'il sera renvoyé rapidement au comité et même demain si possible. Cette mesure sera suivie du projet de loi C-10, la loi sur le divorce, que nous étudierons vendredi et lundi.

Mardi prochain, nous reprendrons, si besoin est, le débat sur le projet de loi C-21 concernant le pouvoir d'emprunt. Nous passerons ensuite à l'étape du rapport du projet de loi C-12, la loi sur les accords fiscaux. Jeudi prochain sera la dernière journée réservée de cette période de subsides et je désigne donc ce jour-là comme une journée de l'opposition.

Enfin, nous voudrions pouvoir renvoyer la semaine prochaine au comité la loi sur l'insolvabilité, le projet de loi C-17, et cela sans débat. Je viens d'apprendre que les amendements que le ministre s'est engagé à proposer au comité ont été communiqués aux critiques du parti conservateur il y a trois semaines. J'aimerais bien que les partis s'entendent pour renvoyer le projet de loi au comité car, comme vous vous en souviendrez,

nous avions longuement étudié la loi sur les faillites au moment où la Chambre a été ajournée et nous en étions à l'étape du comité. Nous aimerions beaucoup que ce projet de loi soit de nouveau renvoyé au comité sans débat étant bien entendu que le ministre compétent s'engage à présenter les amendements qu'il a communiqués à l'opposition il y a trois semaines.

Voilà donc quels sont les travaux au programme pour les prochains jours.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je viens d'apprendre que notre critique a bien reçu ces amendements, comme l'a dit le leader parlementaire du gouvernement. Je vais en discuter avec le député de Cambridge et je répondrai au leader parlementaire en conséquence.

En attendant, avant que le député d'Algoma ne soit promu au poste de secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, il présidait le comité permanent des privilèges et des élections. Je rappelle au leader parlementaire du gouvernement que le premier ministre m'a promis que les amendements de la loi électorale qui figuraient à une certaine époque dans le projet de loi C-169 seraient renvoyés à ce comité. Quand le député d'Algoma présidait ce comité, il a dit qu'il accélérait les choses afin que le projet de loi C-169 puisse être étudié.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous assurer qu'il incitera ce comité à se réunir au plus tôt pour examiner le rapport de 1983 du directeur général des Élections qui a fait, notamment, des observations au sujet de l'article 72 du projet de loi C-169 qui cause tant d'inquiétude à tous les citoyens?

M. Pinard: Monsieur le Président, la question de mon collègue m'étonne beaucoup. Premièrement, son parti a consenti à l'unanimité à adopter le projet de loi C-169. Deuxièmement, un groupe radical a décidé de porter cette question devant les tribunaux et l'affaire actuellement est sub judice. Je n'ai pas pour habitude de discuter, même à la Chambre, d'affaires sub judice. J'ai beaucoup de respect pour les tribunaux et, selon mes renseignements, cette affaire doit être jugée très prochainement, peut-être à la mi-avril. J'espère que les tribunaux tiendront compte du consentement unanime donné à la Chambre et qu'ils établiront si cette mesure est contraire ou non à la Charte des droits.

En ce qui concerne le président du comité des privilèges et des élections, même s'il a été nommé secrétaire parlementaire, il demeurera président de ce comité. Je suis persuadé qu'il assumera ses responsabilités et ses fonctions comme le font habituellement les présidents, c'est-à-dire sans ingérence de la Chambre des communes, à moins que nous ne parvenions à une forme de consentement unanime. Je n'ai pas l'habitude d'intervenir dans les affaires des comités.